



Rapport sur le travail forcé et le travail des enfants 2024

1. INTRODUCTION

Ce rapport concerne l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2024. Il est publié par Services Comercio Inc. (« Comercio », « Société », « nous », « notre »), en conformité avec la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») en vigueur au Canada.

Ce rapport donne un aperçu des mesures prises par la Société au cours de son dernier exercice financier pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.

2. PRÉVENTION ET ATTÉNUATION DES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS

Chez Comercio, nous nous efforçons d'appliquer en toutes choses des normes d'intégrité élevées et de placer l'intégrité commerciale, les pratiques d'affaires durables et le traitement décent des personnes au cœur de nos activités. Dans ce contexte, il est important pour la Société de veiller à ce que nos opérations soient respectueuses des droits de la personne, des normes éthiques et de l'environnement, et pourvus de politiques et pratiques responsables. Nous avons d'ailleurs les mêmes attentes envers nos fournisseurs.

Au cours de notre dernier exercice financier, nous avons pris les mesures suivantes pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement :

- Nous avons adopté plusieurs nouvelles politiques dans le but de renforcer notre engagement en matière de responsabilité sociale, de gouvernance éthique et de durabilité environnementale. Notamment, nous avons mis en place une politique sur les droits de la personne, une politique sur la diversité et l'inclusion, une politique de responsabilité environnementale ainsi qu'une politique de dénonciation.
- Nous avons procédé à une révision approfondie de nos politiques internes actuelles afin d'y intégrer des considérations spécifiques liées aux droits des travailleurs.
- Nous avons adopté un code de conduite des fournisseurs établissant des normes claires pour nos partenaires commerciaux et fournisseurs en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants.
- Nous avons poursuivi l'application de contrôles internes pour nous assurer que tous les travailleurs recrutés ont donné leur consentement dans le cadre de notre processus de recrutement, ainsi que de politiques de dénonciation en matière de prévention du harcèlement et de la violence au travail. Nous avons également continué de mener nos

activités en conformité avec les normes et politiques qui indirectement peuvent affecter le travail forcé ou le travail des enfants.

Nous sommes convaincus que le respect des droits de la personne est une responsabilité centrale de toute entreprise. Dans cette optique, nous nous engageons à poursuivre l'amélioration de nos pratiques pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos opérations.

3. NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES ET NOS CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

3.1. Nos activités commerciales

Comerco est le leader canadien de la gestion des Plans de protection pour une gamme de produits, incluant meubles, électroménagers, produits électroniques et informatique, appareils mobiles et autres. Nous offrons également à notre clientèle un éventail complet de produits de nettoyage et d'entretien qui combinent efficacité et respect de l'environnement ainsi qu'un assortiment de produits de maintenance des meubles, de produits de literie hypoallergéniques et de produits de raccords pour électroménagers.

Les produits que nous vendons avec nos plans de protection sont principalement fabriqués par une entreprise indépendante située au Québec, Canada, à qui nous contractons la fabrication de ceux-ci.

3.2. Notre chaîne d'approvisionnement

Chez Comerco, bien que nos services et produits soient distribués principalement au Québec et ailleurs au Canada, au cours de notre dernier exercice financier, nos importations provenaient majoritairement de fournisseurs localisés en Chine. Ces importations comprennent principalement des tuyaux pour laveuse, lave-vaisselle et sècheuse, des pastilles de lave-vaisselle, marqueurs de retouche pour meubles et des lingettes de microfibres. Nous entretenons des relations de longue date avec nos fournisseurs, qui travaillent en étroite collaboration avec notre équipe interne d'approvisionnement dédiée à l'achat de produits.

4. POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Politiques et procédures

Au cours de la dernière année, Comerco a mis en place plusieurs nouvelles politiques dans le but de renforcer ses engagements en matière de responsabilité sociale, de gouvernance éthique et de durabilité environnementale :

- **Politique sur les droits de la personne** : Cette politique réaffirme l'engagement de Comerco à respecter et protéger les droits de la personne. Elle établit les principes fondamentaux devant guider nos opérations et nos décisions, afin notamment de prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

- **Politique sur la diversité et l'inclusion** : Cette politique reflète notre volonté de faire de Comerco un milieu inclusif et accessible à tous, en accomplissant notre mission et en menant nos opérations quotidiennes.
- **Politique sur la responsabilité environnementale** : Par cette politique, Comerco reconnaît l'impact des activités humaines sur l'environnement et renforce son engagement à réduire son empreinte environnementale dans ses opérations.
- **Politique de dénonciation** : Mise en place pour soutenir une culture organisationnelle fondée sur des principes d'éthique et de responsabilité, cette politique vise à encourager la divulgation de comportements répréhensibles, tout en protégeant les personnes qui en font le signalement.

En complément de l'implantation de ces nouvelles politiques et de la révision de celles déjà en place, nous avons poursuivi nos efforts dans le but de garantir un environnement de travail sain, positif, sécuritaire et stimulant pour tous nos employés afin d'assurer une productivité maximale, une employabilité à long terme et une ambiance de travail conviviale et stimulante. Ainsi, notre Société a plusieurs politiques en place visant, notamment, la prévention du harcèlement et de la violence au travail, la santé, la sécurité et le bien-être au travail, les prestations en cas d'invalidité, la résolution de conflits et les normes de conduite. Nos politiques relatives aux conflits et aux normes de conduite dans la Société et à la prévention du harcèlement et de la violence au travail prévoient des mécanismes de dénonciation qui indiquent la marche à suivre si un employé est victime ou témoin d'une situation à cet égard.

Code de conduite des fournisseurs

Comerco a adopté un Code de conduite des fournisseurs, énonçant les normes minimales attendues de la part de nos partenaires. Ce code vise à promouvoir des conditions de travail sécuritaires, le respect et la dignité des travailleurs, des pratiques écoresponsables ainsi qu'une conduite éthique dans l'ensemble des opérations de nos partenaires et fournisseurs. Ce dernier a été incorporé par référence à nos bons de commande afin que nos fournisseurs soient liés par les dispositions du code. Cela fait partie de notre engagement continu envers la responsabilité sociale d'entreprise et la promotion du respect des droits de la personne dans notre chaîne d'approvisionnement.

Recrutement

Comerco a un processus de recrutement conforme aux exigences légales fédérales et provinciales de la province de Québec. Ce processus est standard et généralement mené à l'interne, ce qui nous permet de plus facilement évaluer que les employés appliquent et se soumettent librement au processus de recrutement. Lorsque la Société a recours à une agence de placement pour procéder au recrutement d'employés, nous ne faisons affaire qu'avec des agences réputées pour lesquelles nous avons obtenu des références et maintenons une relation à long terme. Les employés qui sont embauchés le sont par la Société et non par l'agence, ce qui nous permet d'avoir un contrôle sur les conditions de travail et d'embauche.

Dans le cadre de notre processus de recrutement, nous recueillons des informations sur l'employé afin de valider les renseignements concernant son emploi, son niveau de scolarité, ses coordonnées, son dossier de crédit, son dossier de condamnations au criminel et/ou tout autre renseignement pertinent. L'employé doit soumettre son consentement écrit pour procéder à ces vérifications qui nous permettent de nous assurer que nos employés sont embauchés librement.

5. ÉVALUATION DES RISQUES

Nous estimons que les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans nos opérations directes sont très faibles, notamment en raison du fait que nos pratiques sont conformes aux lois canadiennes et québécoises en matière d'emploi et que nous disposons de politiques internes robustes relativement aux ressources humaines.

Malgré nos relations étroites avec nos fournisseurs directs, nous sommes conscients que plusieurs de nos fournisseurs dépendent eux-mêmes de chaînes d'approvisionnement mondiales, lesquelles peuvent s'étendre vers des pays ou régions potentiellement exposés à un risque plus élevé de travail forcé et de travail des enfants. Cependant, notre visibilité est limitée, ce qui complexifie l'identification de sphères de risque spécifique en lien avec ces fournisseurs situé plus bas dans notre chaîne d'approvisionnement. De plus, nous n'avons pas entrepris de processus formel d'identification des risques.

Nous n'avons jusqu'à présent pris aucune mesure de remédiation quant au recours au travail forcé et des enfants ou la perte de revenus de familles vulnérables, étant donné qu'aucun cas précis d'abus de cette nature n'a été porté à notre attention.

6. FORMATIONS

Nous maintenons notre engagement d'offrir une formation au personnel de Comerco afin de les renseigner et de les sensibiliser sur les questions relatives aux droits de la personne, reflétant ainsi notre volonté d'agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations commerciales. Nous n'avons aucune tolérance pour le travail forcé et le travail des enfants.

De plus, nous encourageons le développement des compétences de notre personnel afin de répondre à leurs besoins en formation ainsi qu'aux besoins en main-d'œuvre qualifiée de l'entreprise. Ainsi, nous avons des processus standards permettant aux employés d'acquérir ou de mettre à jour certaines connaissances, habiletés ou aptitudes propres à leur domaine de spécialisation, ou à un autre domaine susceptible d'améliorer leur efficacité au travail. Bien que ces processus ne visent pas spécifiquement la formation en matière de droits de la personne, Comerco souhaite, au cours de l'exercice financier 2025, mettre en place une formation sur ce sujet et encourager les employés à y participer.

7. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE NOTRE APPROCHE

S'assurer de l'absence de pratiques de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement fait l'objet d'un engagement continu envers une amélioration constante de nos pratiques. Bien que nous n'ayons pas encore pris de mesures spécifiques pour évaluer l'efficacité de nos actions, nous avons l'intention de mettre en place un processus de révision régulier des politiques et des procédures de l'organisation relatives au travail forcé et au travail des enfants afin de mesurer leur efficacité.

8. ATTESTATION

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Services Comerco Inc. le 27 mai 2025 conformément au paragraphe 11 (4)(a) de la Loi et constitue le rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2024.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Services Comercio Inc.



Nom complet: François Gaudreau

Titre: Président

Date: 28 mai 2025